



# Formulaire de déclaration de chiffre d'affaires réalisé en matière de services ou de réseaux de communications électroniques et de financement du service de médiation

Mise à jour des données relatives à vos activités.

2018

**Veillez renvoyer ce formulaire pour le 30 juin au plus tard**

**Date de déclaration :**

**\* Champs en rouge obligatoires**

## Identité de l'opérateur – Données de l'entreprise (siège social)

Dénomination de l'entreprise

Nom de marque commerciale  
(si applicable)

N° d'entreprise :

Forme juridique

Adresse :

N°

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Fax :

Site Internet

Référence facturation à  
mentionner (si applicable)

## Personnes de contact avec l'IBPT

**S'il n'y pas de changement depuis l'année dernière, notez seulement le nom et l'adresse email de la personne.**

### Personne de contact pour les notifications de réseaux et services

Nom :

Prénom :

Fonction

sexe :

**Adresse :**

(si autre que celle de l'entreprise)

N°

Code postal

Ville

Pays

Téléphone

Fax :

Email :

## Personne de contact pour le service de numérotation (si applicable)

Nom : Prénom :  
Fonction : sexe :  
**Adresse :** N°  
(si autre que celle de l'entreprise)  
  
Code postal : Ville :  
Pays :  
  
Téléphone : Fax :  
Email :

---

## Chiffre d'affaires 2017 :

Dans cette partie, il vous est demandé de remplir deux types de chiffre d'affaires.

### 1) le chiffre d'affaires réalisé en Belgique<sup>(1)</sup> en matière de réseaux ou de services de communications électroniques.

en euros

Ces activités sont-elles exploitées dans un but lucratif ? OUI NON

#### Article 8 §1er **Arrêté royal du 7 mars 2007 relatif à la notification des services et des réseaux de communications électroniques**

Le chiffre d'affaires pertinent est le chiffre d'affaires réalisé en Belgique l'année t-1 en matière de réseau de communications électroniques ou de service de communications électroniques, à l'exclusion du chiffre d'affaires relatif aux activités décrites à l'article 8, § 2.

L'opérateur communique le chiffre d'affaires pertinent de l'année t-1 à l'Institut pour le 30 juin de l'année t.

L'opérateur fournit, sur simple demande de l'Institut, toute information justifiant le montant déclaré.

En cas d'absence de communication ou de communication incomplète, erronée ou frauduleuse des données utiles pour la détermination du chiffre d'affaires pertinent, d'absence de transmission des informations demandées; l'Institut peut utiliser toute donnée disponible - en ce compris le chiffre d'affaires global de l'opérateur - afin de déterminer le montant de la redevance annuelle.

### 2) le chiffre d'affaires portant sur les activités retail réalisées en Belgique<sup>(1)</sup> en matière de communications électroniques (dans le cadre du financement du service de médiation)<sup>(2)</sup>.

en euros

#### Article 45 bis §4 de la **loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques**

Les entreprises visées à l'article 43bis, §1er de la présente loi communiquent au plus tard le 30 juin de chaque année à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications le chiffre d'affaires réalisé l'année précédente pour chacune des activités rentrant dans le champ de compétence du service de médiation.

(1) Ceci inclut les montants facturés à l'étranger pour les services prestés en Belgique.

(2) Ceci inclut les activités fournies à un utilisateur final de vente ou revente de services ou de réseaux de communications électroniques, la confection, vente ou distribution d'un annuaire, la fourniture d'un service de renseignements téléphonique, l'exploitation de systèmes de communications électroniques, la fourniture au public de services de cryptographie, l'offre d'autres activités en matière de communications électroniques et la fourniture de services de radiotransmission et/ou de radiodistribution

---

## Activités de services et réseaux de communications électroniques

Indiquez ci-dessous les services et/ou réseaux de communications électroniques offerts par votre société en précisant le type de technologie utilisé et le type de client auquel ce service ou réseau est destiné.

S'il n'y pas de changement depuis l'année dernière, cochez la case

Inchangé

Services et Réseaux de communications Électroniques

Technologies

Type de Client

Services et Réseaux de communications Électroniques

Technologies

Type de Client

Services et Réseaux de communications Électroniques

Technologies

Type de Client

Services et Réseaux de communications Électroniques

Technologies

Type de Client

Services et Réseaux de communications Électroniques

Technologies

Type de Client

Si vous devez notifier plus de services ou réseaux, veuillez utiliser l'annexe prévue à cet effet sur notre site web

---

## Début des activités

Uniquement si vous avez de nouvelles activités depuis l'année dernière

Date approximative du début de vos activités :

ex : 16/12/2010

---

## Signature

Le soussigné, opérateur d'activités de communications électroniques, s'engage à immédiatement informer l'IBPT de toute modification qui aurait pour effet que les données de l'entreprise, les données de contact ou les activités ne correspondraient plus à la description reprise dans la présente déclaration, ainsi que de toute cessation d'activités.

Il déclare que toutes les données qu'il a remplies sont correctes, complètes et conformes à la réalité.

### Signature par le mandataire.

Le mandataire qui représente la personne morale doit justifier son mandat. Les documents justificatifs sont joints au formulaire de déclaration



Pour signer électroniquement ce document, cliquez sur le cadre ci-dessus, utilisez votre carte d'identité et un lecteur de carte. Si vous n'avez pas de lecteur de carte, veuillez nous renvoyer le formulaire électronique rempli accompagné de son scan signé à l'adresse email : [networks.services@ibpt.be](mailto:networks.services@ibpt.be)